

**Communiqué final de la 72^{ème} Session ordinaire privée de la Commission africaine
des droits de l'homme et des peuples
Session virtuelle
19 juillet - 2 août 2022**

1. La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission), a tenu virtuellement sa 72^{ème} Session ordinaire privée (la Session) du 19 juillet au 2 août 2022.
2. Les travaux de la Session ont été présidés par l'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, Président de la Commission, assisté par l'Honorable Commissaire Maya Sahli-Fadel, Vice-présidente.
3. Les Membres de la Commission ci-après ont pris part à la Session :
 - i. Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, Président ;
 - ii. Honorable Commissaire Maya Sahli-Fadel, Vice-présidente ;
 - iii. Honorable Commissaire Solomon Ayele Dersso ;
 - iv. Honorable Commissaire Hatem Essaïem ;
 - v. Honorable Commissaire Maria Teresa Manuela ;
 - vi. Honorable Commissaire Mudford Zachariah Mwandenga ;
 - vii. Honorable Commissaire Marie Louise Abomo;
 - viii. Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie;
 - ix. Honorable Commissaire Ourveena Geereesha Topsy-Sonoo; et
 - x. Honorable Commissaire Idrissa Sow.
4. La Commission a examiné et adopté son ordre du jour, avec des amendements.
5. La Commission a tenu des séances d'orientation à l'intention des nouveaux Commissaires qui ont pris leurs fonctions au mois de novembre 2021.
6. La Commission a examiné et a formulé des observations sur les propositions du Groupe de travail sur les questions spécifiques relatives notamment à l'amélioration de ses méthodes de travail.
7. Dans ses délibérations, la Commission a examiné et adopté les documents suivants:
 - i. Le rapport du Président sur les réunions des Organes délibérants de l'Union africaine, à savoir la 44^{ème} Session ordinaire du Comité des

représentants permanents, la 41^{ème} Session ordinaire du Conseil exécutif et la 4^{ème} Réunion de coordination semestrielle entre les Etats membres, l'Union africaine et les communautés économiques régionales tenues respectivement du 20 juin au 8 juillet 2022, du 14 au 15 juillet 2022 et le 17 juillet 2022;

- ii. Les lignes directrices relatives aux Rapports parallèles adressés à la Commission;
 - iii. L'Observation générale de la Commission sur les obligations des États de réguler les acteurs privés intervenant dans la fourniture de services sociaux en vertu de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte); et
 - iv. Les Règles portant création et fonctionnement du Mécanisme d'alerte et de rapport à la Commission dans les situations de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dites Règles d'Abidjan.
8. La Commission a également examiné et adopté les observations finales des Rapports périodiques suivants:
- i. Le Rapport cumulé des 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} rapports périodiques de la République du Tchad sur la mise en œuvre de la Charte, couvrant la période de 1998 à 2015 ;
 - ii. Le 7^{ème} rapport périodique de la République de Namibie relatif à la mise en œuvre de la Charte et le 2^e Rapport portant sur le Protocole à la Charte relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo), couvrant la période de 2015 à 2019; et
 - iii. Les 6^{ème} au 10^{ème} Rapports Périodiques combinés de la République du Bénin au titre de la Charte, couvrant la période de 2009 à 2018.
9. Elle a, par ailleurs, examiné et formulé des observations sur les rapports suivants :
- i. Le rapport du Secrétariat relatif aux mesures de suivi des actions issues des 69^{ème}, 70^{ème} et 71^{ème} Sessions ordinaires ;
 - ii. Le Rapport du Groupe de Travail sur les Communications ;
 - iii. Le Rapport narratif sur l'Audit des Communications ;
 - iv. Le Rapport de la Secrétaire sur l'admission administrative des plaintes ;
 - v. Le Rapport sur les préparatifs de la célébration du 35^{ème} anniversaire de la Commission ; et

- vi. Le rapport sur les 15^{ème} et 16^{ème} sessions extraordinaires de la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de l'Union africaine tenues les 27 et 28 mai 2022 à Malabo, Guinée Equatoriale, respectivement sur les questions humanitaires et l'annonce des contributions et sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernements en Afrique.
10. Durant la session, la Commission a examiné **treize (13)** Communications dont :
 - i. **Cinq (05)** sur le Fond ;
 - ii. **Sept (07)** sur la recevabilité parmi lesquelles **cinq (05)** ont été déclarées recevables et **deux (02)** irrecevables; et
 - iii. **Une (01)** sur l'admission.
 11. La Commission a tenu une réunion à huis clos au cours de laquelle les questions concernant la Commission d'enquête sur la région du Tigré en République Fédérale Démocratique d'Ethiopie ont été examinées.
 12. La Commission a échangé sur des questions relatives à la prochaine session de partage d'expériences entre le Conseil de Paix et de Sécurité et la plateforme africaine de gouvernance (AGA) qui se tiendra au mois d'août 2022.
 13. La Commission a examiné et adopté **cinq (05)** Résolutions, à savoir :
 - i. La Résolution sur la protection des femmes contre la violence numérique en Afrique ;
 - ii. La Résolution sur le renouvellement du mandat du Groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées en Afrique et sur la nomination de son Président et de ses Membres ;
 - iii. La Résolution sur l'adoption des Règles portant création et fonctionnement du mécanisme d'alerte et de rapport à la Commission sur des situations de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, dites Règles d'Abidjan;
 - iv. La Résolution sur le Renouvellement du Mandat de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme dans la Région du Tigré en République Fédérale Démocratique d'Éthiopie ; et
 - v. La Résolution sur la prorogation du mandat et de la composition de six Mécanismes spéciaux de la Commission.
 14. Ces Résolutions seront publiées sur le site web de la Commission à l'adresse www.achpr.org.

15. La Commission a décidé de tenir sa 73^{ème} Session ordinaire du 20 octobre au 9 novembre 2022.

Fait le 2 août 2022